

ARILACREF : Plus de 35 ans d'engagement !

AG 2023 BULLETIN DE CANDIDATURE

Signature de la personne proposée au Conseil d'administration (membre actif)

Signatures de deux « membres actifs » (*membres ayant cotisés*) appuyant la candidature

Les postes #1, #3, #5 et #7 sont à pourvoir pour la période 2023 à 2025.

Vous êtes invités à **considérer** les **candidatures possibles**. Ce peut être un voisin, un ami, un parent ou vous-même. Depuis quelques années, votre association a mis beaucoup d'efforts et d'énergie pour faire avancer plusieurs dossiers qui préoccupaient les riverains. Beaucoup de choses ont été réalisées ou améliorées. La collaboration avec l'OBV Côte du Sud, les municipalités et la MRC s'est aussi développée de façon remarquable.

Il y a encore beaucoup à faire et chacun de nous a l'occasion de faire sa petite part en acceptant un mandat au CA de l'ARILACREF. Cela signifie environ 4 réunions par année, à un moment et à un endroit qui conviennent à tous. Être sur le CA, c'est investir un peu dans le futur du lac Crève-Faim pour vous et vos enfants. Être sur le CA, c'est donner au suivant !

Vous devez compléter le bulletin de candidature ci-joint et le retourner par courriel à info@arilacref.ca ou l'apporter à l'Assemblée générale. Les propositions peuvent aussi être faites verbalement pendant l'assemblée générale.

Note : les membres du CA doivent être membres en règle de l'ARILACREF ou, un membre actif pourrait mandater par procuration signée un individu en lien étroit avec lui-même, fréquentant le lac et soucieux de sa conservation (art. 5.2).

Les proposeurs doivent être 2 propriétaires différents aussi membres actifs ou en règle, selon l'article 5.2 des Règlements généraux.